AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_ARCH-FAM-2021-0-0815ItemJean-Baptiste André Godin à Despret frères, 5 décembre [1843]

Jean-Baptiste André Godin à Despret frères, 5 décembre [1843]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Despret [Anor]</u> est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815 Collation2 p. (21r, 21v) Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Despret frères, 5 décembre [1843], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27362

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>5 décembre 1843</u>
Lieu de rédactionEsquéhéries (Aisne)
Destinataire<u>Despret [Anor]</u>
Lieu de destinationAnor (Nord)

Description

RésuméCommande de limes d'une meilleure qualité d'acier que les limes livrées précédemment, à livrer à La Capelle ou au Nouvion.

NotesLe brouillon occupe la partie inférieure du folio 21r et la partie supérieure du folio 21v. Destinataire et destination : voir la lettre de Godin à Deprez et Cie du 13 janvier 1850 (FG 15 (2)).

Mots-clés

<u>Critiques</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u>, <u>Outils</u> Lieux cités

- La Capelle (Aisne)
- Le Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDespret [Anor] GenreNon pertinent Pays d'origineFrance ActivitéIndustrie (grande)

BiographieFabricant de limes en acier établi à Anor (Nord) au milieu du XIXe siècle. La forge de Milourd est fondée en 1742 par Jean-François Despret, maître de forges à Anor et originaire de Chimay (Belgique). La forge est convertie en 1841 par Antoine Despret en usine de fabrication d'acier et de limes. Autres formes du nom dans la correspondance de Godin : Desprès frères, Depret et Cie. Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Just Mermitte ge rous inter atte insposition pour to what write pour tomic for the Mermitte gent laborament a la phalange avait it right by land write promise of mes commenting De rous remette 24 france dous buf desai que po mas prin pour note abomment wurant agriez Montiur Lassurance de ma harfaile conscirulto it switter me croise notre versue Sirviture 29 gon 18/13 Monseur havier Suivant tothe wie pe quas remet sous u pla te pria ors poils cont sous mentalines I pour le hanspurt desqueto rous paymer in value in pria perte an tarif inviron & frans pour vous etu rendus a laon a lacter de que vous minery currey fai Thommer in is dalux 3 x bue Monsuer Baite une purtonno à exquetiries que parais Margie de dans vier sinterior me in que son naving par rue les poiles quit aront il conservent un a alle affaire pe premis le parté vous circle afin de vous pour de mes donner commaissance des motifo quient conne lies à a matentine de que dons delier prince pour le compte de est métalis um parte midenier of an poile your totes une frame airinine it are petite in tout A pailes que surans enveges a la graite van sur seur leil dans je me amune noutelle orpines ne le reparse a la telle que pe so me wite le 19 efter durine faites moi sanie on mome temps is a paile que sarvais where the lefelle yest eniete 3. × bue. et receives Messieurs despus Hurs be viens your pries de mespulier le plugtest pur sable pagethe times 4/ 2 are pagent y our prequest vouzaine um plate um fine de 10 pourt fine - 10 pourer dougaine & wem low our lier point bothers of pouler

pe doir devoir mus meanmander la taite it la qualité in laine pluque la moitie des balaties en demie roues turs points & que vous marie; envocées dont rempus au mointe usage à vouse De son pur De terrestité que me forey part de Bon warepte your me removerey and der him on what the imposer at untoi soit a la capelle ou ou nouvion est persolous airestedase more regiment immidiatement afrees reception agreery Mesdeeurs mis labelahons Mondius First Grain en formement de saturemande de since en sous esquirer se poiles cont pe sous poins à inssous facture délisant a fer 352. 50 le distin que sou sai shire es affaires ones mongrage on a accepter to offer of conditions you portett tota oun auto who cornert figitemment me retirer vetus cononitions itant fout a defen a santage for to placement in repor me brissant les chances dans sont inertaine par du vous porter les poiles judgine 704 avan pans plus ils que ione podes judgine 704 avantanoplus il i que i de man et les ausinieres à 2 fr ce que papir que mus trairies ban tout inforce a do ound fe do free to recetoir mes salutat Alexander fortam Bount fe wour terment is contre Montioner Course water of bu 14 18h3 stored me facted darwir gran mon witures que fai un Tant de sous espicies listinistraires que sis maring demandes a nother dernier dangement mais pen pr has que your avery lintention is me pas rousinforenies: du que dues en paraistier si preste de les oblinie is you now me marky down accer who contracte fai donst ver agio vans des interest en mus les faisant parsini auss arientaquesement et pe me piùs avantha aupura hai parcegac la Geles de ma pas continece que us cirinizes ne sount pas a jour les joins de que a la facture à contre loquele selin a for 11h , 30 Vont pouts me injustice le faiser hait surpout dalur our 26 paniers preschain in Jahure au 13 primer w Je 314.50 1. 4.46. caro em ble